

---

## Message aux comptes 2025

### A l'attention de l'Assemblée des délégué.e.s

---

#### **I. Introduction**

Le présent message vise à fournir aux délégué.e.s les éléments essentiels en vue de l'approbation des comptes pour l'exercice 2025 de l'AGR.

#### **II. Bases légales et statutaires**

Les comptes 2025 ont été établis en respectant la loi cantonale sur les finances communales (LFCo), l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) ainsi que le règlement des finances de l'Association.

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle harmonisé MCH2. Ils sont présentés de manière identique au budget de l'année de référence et les chiffres sont comparés avec les comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie.

#### **III. Généralités**

Le Comité de direction a validé les comptes 2025 de l'AGR lors de sa séance du 25 mars 2026.

Ceux-ci se réfèrent au budget 2025 de l'AGR, qui a été élaboré en tenant compte, entre autres, des éléments suivants :

- a) Ressources nécessaires en personnel pour permettre le bon fonctionnement de l'Association et l'accomplissement des différentes tâches inhérentes à sa mission :
  - Engagement CDI d'une collaboratrice administrative au secrétariat général dès le 01.01.2025 afin de renforcer l'équipe en place, à un taux d'activité de 50% ;
  - Adaptation de la dotation du personnel administratif du Service Officiel des curatelles à hauteur d'un 1.1 EPT supplémentaire pour permettre d'absorber une charge de travail en augmentation.
- b) Mise à niveau des systèmes informatiques et de téléphonie de l'association en concertation avec la commission Synergies et structure.
- c) Plafonnement du subventionnement communal aux parents relatif aux places d'accueil de la petite enfance.
- d) Subventionnement de 40 nouvelles places d'accueil préscolaire de la Petite Enfance en 2025, avec l'ouverture d'une nouvelle crèche à Torny (lagiraf.ch) dès le mois d'août, qui n'a finalement pas pu être concrétisée.
- e) Mise en œuvre du plan directeur régional.

## 1. Comptes de résultats 2025 :

Les comptes de l'AGR bouclent avec un **total du compte de résultat de CHF 4 523 729.**

### 1.1. Compte de résultats par fonction :

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024		Ecart/B2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	En CHF	%
<b>0 Administration générale</b>	<b>588 735,17</b>	<b>109 042,66</b>	<b>729 280,00</b>	<b>87 480,00</b>	<b>565 675,66</b>	<b>106 455,89</b>		
<i>Excédent de charges</i>		<i>479 692,51</i>		<i>641 800,00</i>		<i>459 219,77</i>	- 162 107	-25%
<b>1 Service Officiel des curatelles</b>	<b>1 299 439,98</b>	<b>504 603,44</b>	<b>1 190 600,00</b>	<b>440 000,00</b>	<b>1 068 874,66</b>	<b>522 883,40</b>		
<i>Excédent de charges</i>		<i>794 836,54</i>		<i>750 600,00</i>		<i>545 991,26</i>	44 237	6%
<b>3 Culture, sport et loisirs</b>	<b>3 500,00</b>		<b>3 500,00</b>		<b>6 000,00</b>			
<i>Excédent de charges</i>		<i>3 500,00</i>		<i>3 500,00</i>		<i>6 000,00</i>	-	-
<b>5 Petite Enfance</b>	<b>1 972 692,28</b>	<b>7 654,10</b>	<b>2 307 000,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>1 732 247,16</b>	<b>22 565,55</b>		
<i>Excédent de charges</i>		<i>1 965 038,18</i>		<i>2 295 000,00</i>		<i>1 709 681,61</i>	- 329 962	-14%
<b>7 Aménagement territoire - PDR</b>	<b>75 347,00</b>		<b>86 100,00</b>		<b>8 448,20</b>			
<i>Excédent de charges</i>		<i>75 347,00</i>		<i>86 100,00</i>		<i>8 448,20</i>	- 10 753	-12%
<b>8 Economie et tourisme</b>	<b>280 476,50</b>	<b>15 600,00</b>	<b>324 828,35</b>	<b>15 000,00</b>	<b>254 457,60</b>	<b>15 600,00</b>		
<i>Excédent de charges</i>		<i>264 876,50</i>		<i>309 828,35</i>		<i>238 857,60</i>	- 44 952	-15%
<b>9 Contribution des communes</b>		<b>3 886 828,45</b>		<b>4 086 828,35</b>		<b>3 405 626,56</b>	- 200 000	-5%
<i>Excédent de revenus</i>		<i>303 537,72</i>				<i>437 428,12</i>		
<b>Totaux</b>	<b>4 523 728,65</b>	<b>4 523 728,65</b>	<b>4 641 308,35</b>	<b>4 641 308,35</b>	<b>4 073 131,40</b>	<b>4 073 131,40</b>		

Le total des charges d'exploitation s'élève à **CHF 4 220 190** et les revenus à **CHF 636 900.**

La contribution communale encaissée durant l'année 2025 correspond à un montant de **CHF 3 886 828.**

Le résultat de l'exercice 2025 se traduit par un **excédent des revenus de CHF 303 538.**

### 1.2. Excédent de la contribution communale encaissée en 2025 par fonction :

Ecart des charges nettes par fonction comparée avec la contribution communale encaissée :

Activité	Charges nettes	Contribution communale	Ecart
▪ Administration	CHF 479 693	CHF 641 800	- CHF 162 107
▪ Service Officiel des curatelles :	CHF 794 836	CHF 750 600	+ CHF 44 237
▪ Culture, sport et loisirs	CHF 3 500	CHF 3 500	--
▪ Petite Enfance en Glâne :	CHF 1 965 038	CHF 2 095 000	- CHF 129 962
▪ Aménagement territoire – PDR	CHF 75 347	CHF 86 100	- CHF 10 753
▪ Economie et tourisme	CHF 264 876	CHF 309 828	- CHF 44 952
▪ <b>Total</b>	<b>CHF 3 583 290</b>	<b>CHF 3 886 828</b>	<b>- CHF 303 538</b>

Globalement, les budgets ont été largement respectés à l'exception du Service Officiel des curatelles, qui a nécessité plus de ressources principalement en lien avec les charges du personnel. Les différences sont indiquées dans la colonne « Ecart ».

Le total des **coûts nets d'exploitation** s'élève à **CHF 3 583 290** pour l'année 2025 contre une **contribution encaissée de CHF 3 886 828.** Il faut relever qu'un montant de CHF 4 086 828 avait été budgétisé en guise de participation communale pour 2025. Au vu de la projection faite en automne sur le résultat d'exercice de la section Petite Enfance, **une réduction de CHF 200 000 a déjà été appliquée aux communes sur le montant de la facture du dernier trimestre 2025.**

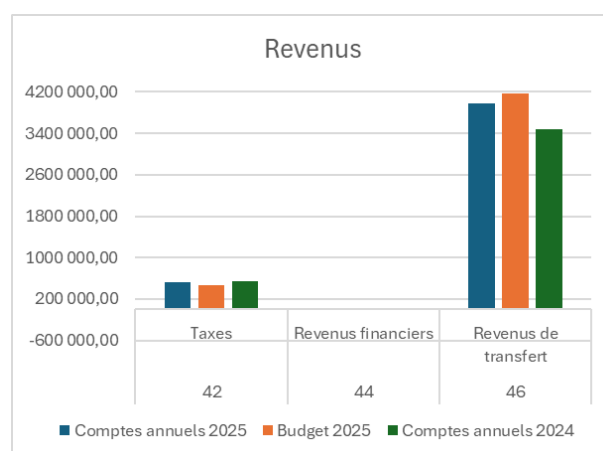
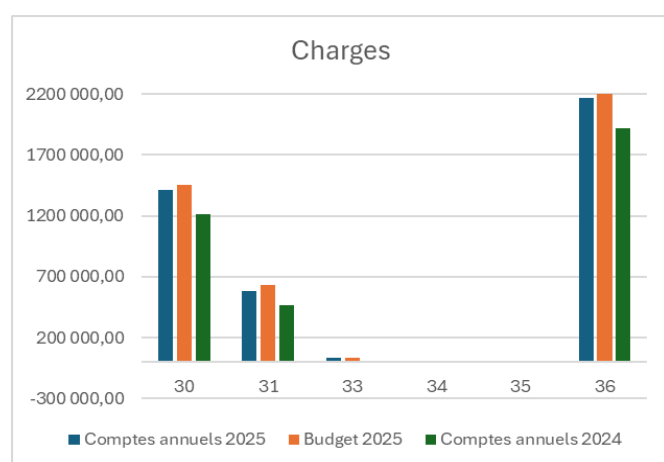
### 1.3. Compte de résultats échelonné :

Compte de résultat échelonné Compte global		Comptes annuels 2025	Budget 2025	Comptes annuels 2024
<b>Charges d'exploitation</b>				
30	Charges de personnel	1 411 292,97	1 457 480,00	1 212 727,41
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	582 651,89	630 700,00	466 373,62
33	Amortissements du patrimoine administratif	30 000,00	30 000,00	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux			
36	Charges de transfert	2 165 184,57	2 503 628,35	1 923 171,45
37	Subventions à redistribuer			
	<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>4 189 129,43</b>	<b>4 621 808,35</b>	<b>3 602 272,48</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>				
40	Revenus fiscaux			
41	Revenus régaliens et de concessions			
42	Taxes	526 382,70	465 880,00	542 064,18
43	Revenus divers			
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			
46	Revenus de transfert	3 971 790,95	4 161 928,35	3 483 130,51
47	Subventions à redistribuer			
	<b>Total Revenus d'exploitation</b>	<b>4 498 173,65</b>	<b>4 627 808,35</b>	<b>4 025 194,69</b>
	<b>Résultat provenant des activités d'exploitation</b>	<b>309 044,22</b>	<b>6 000,00</b>	<b>422 922,21</b>
34	Charges financières	5 506,50	6 000,00	6 103,20
44	Revenus financiers			5 399,61
	<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>-5 506,50</b>	<b>-6 000,00</b>	<b>-703,59</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>303 537,72</b>		<b>422 218,62</b>
38	Charges extraordinaires			
48	Revenus extraordinaires			15 209,50
	<b>Résultat extraordinaire</b>			<b>15 209,50</b>
	<b>Résultat annuel</b>	<b>303 537,72</b>		<b>437 428,12</b>

Imputations internes entre l'administration générale et le Service des curatelles : CHF 25'555.00.

Les charges de personnel ainsi que les subventions versées aux structures d'accueil pour la petite enfance restent de loin la part la plus importante de frais d'exploitation de l'Association.

Graphiques comparatifs des charges/revenus par groupe de matière :



## 1.4. Explication des écarts :

### 1.4.1. Administration générale

- Total des charges : CHF 588 735
- Total des revenus : CHF 109 042
- **Excédent des charges :** CHF 479 693

./. Contribution communale : CHF 641 800

➤ **Montant à ristourner aux communes** CHF 162 107

#### ➤ Charges de l'administration générale

Le montant des coûts nets de l'administration générale s'élève à **CHF 479 693 pour un budget de CHF 641 800, soit 25% de moins. En comparaison avec les comptes 2024, la différence constitue une hausse de 4,4%.**

Compte de résultats	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024		Ecart/B2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	En CHF	%
0 Administration générale	588 735,17	109 042,66	729 280,00	87 480,00	565 675,66	106 455,89	-162 108	-25%
0110 Législatif	5 641,40	0,00	9 000,00	0,00	6 249,60	0,00	-3 359	-37%
0120 Exécutif	36 296,96	0,00	96 500,00	0,00	48 658,20	0,00	-60 203	-62%
0220 Services généraux	546 796,81	109 042,66	623 780,00	87 480,00	510 767,86	106 455,89	-98 546	-18%

Les principaux écarts sont constatés au niveau de :

- 1) Vacations et charges des comités et commissions - CHF 63 562 (-60%)
- 2) Administration générale de l'Association - CHF 98 546 (-18%)

Lors de l'élaboration du budget, une augmentation significative du nombre de séances avait été anticipée, tant pour le comité de direction que pour les commissions instituées. En pratique, le rythme des réunions est resté comparable à celui de l'année précédente, de sorte que le budget supplémentaire prévu n'a pas été consommé.

Concernant les **coûts de fonctionnement de l'administration générale**, une **diminution de CHF 24 190** est à relever au niveau des **charges du personnel** prévues au budget. Celle-ci provient principalement de cotisations patronales inférieures à l'estimation réalisée en raison principalement de l'engagement d'une jeune secrétaire non soumise à la LPP.

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart/B2025	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
<b>Charges du personnel de l'administration</b>	<b>438 790,14</b>	<b>462 980,00</b>	<b>393 810,01</b>	<b>-24 190</b>	<b>-5%</b>
Salaires du personnel	362 359,00	362 000,00	323 992,91	359	0%
Allocations familiales versées par l'employeur	7 530,00	8 280,00	7 980,00	-750	-9%
Cotisations patronales	65 476,39	84 000,00	59 356,05	-18 524	-22%
Formation et autres frais	3 424,75	8 700,00	2 481,05	-5 275	-61%

Pour la partie des **frais généraux de l'administration générale**, les charges sont de **CHF 52 550 inférieures au budget**. Un montant de CHF 35 000 avait été inscrit au budget pour les honoraires d'experts externes, notamment en lien avec l'étude de l'Association unique. Le lancement de l'étude ayant été reporté, ce poste n'a quasiment pas été utilisé. Par ailleurs, l'AGR a changé de prestataire informatique et procédé à une modernisation ainsi qu'à une mise à niveau de son installation. Cette migration s'est avérée moins coûteuse que prévu. Enfin, la conclusion d'un nouveau contrat forfaitaire permet de mieux maîtriser et limiter les coûts informatiques. Pour ce qui est des assurances, toutes les polices ont été revues et adaptées aux besoins de l'Association.

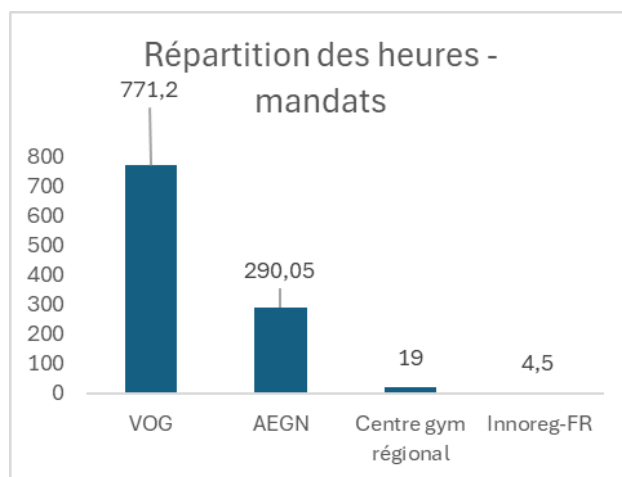
	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart/B2025	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
0220.3118.00 Acquisitions de logiciels, licences	49 318,55	60 000,00	45 042,00	-10 681	-18%
0220.3120.00 Consommation d'eau et d'électricité	1 247,20	4 000,00	2 825,70	-2 753	-69%
0220.3132.00 Honoraires d'experts et conseils externes	1 507,80	35 000,00	848,65	-33 492	-96%
0220.3133.00 Charges d'utilisation pour l'informatique	2 826,25	5 000,00	6 745,05	-2 174	-43%
0220.3134.00 Primes d'assurances (Immeubles, RC, Véhicules, ch	1 284,85	1 000,00	1 134,60	285	28%

➤ **Revenus de l'administration générale :**

Les revenus affichent un **écart positif de CHF 21 563**, soit une hausse de 25 % par rapport au budget et de 2 % en comparaison avec les comptes 2024. Ils s'élèvent à une facturation totale de CHF 83 488, dont CHF 69 362 correspondent aux 1 085 heures réalisées dans le cadre des mandats de gestion des associations de communes (154 heures de plus que prévu au budget). Par ailleurs, des imputations internes d'un montant de CHF 25 555 ont été comptabilisées en charge au Service officiel des curatelles pour 508 heures de travail administratif effectué.

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart/B2025	
	Revenus	Revenus	Revenus	En CHF	%
<b>0220 Revenus de l'administration générale</b>	<b>109 042,66</b>	<b>87 480,00</b>	<b>106 455,89</b>	<b>21 563</b>	<b>-25%</b>
0220.4260.00 Participation aux frais de loyer - Innoreg	8 880,00	8 880,00	8 880,00	0	0%
0220.4260.10 Produits refacturation aux tiers (photocopies, dépl., e	5 114,36	5 000,00	6 931,01	114	2%
0220.4260.20 Participation et remboursement de tiers	130,80	0,00	529,20	131	0%
0220.4400.00 Intérêts des liquidités	0,00	0,00	1 240,58	0	
0220.4614.10 Autres revenus d'exploitation - Mandat VOG	51 846,25	46 500,00	44 436,25	5 346	11%
0220.4614.20 Autres revenus d'exploitation - Mandat AEGN	16 916,25	13 000,00	16 461,25	3 916	30%
0220.4614.30 Autres revenus d'exploitation - Mandat Innoreg	600,00	600,00	650,00	0	
0220.4910.00 Imputations internes pour salaires et charges du pers	25 555,00	13 500,00	27 327,60	12 055	89%

Répartition du travail des mandats :



#### 1.4.2. Service Officiel des Curatelles :

- Total des charges : CHF 1 299 439
- Total des revenus : CHF 504 603
- **Excédent des charges : CHF 794 836**
- ./. Contribution communale : CHF 750 600
- **Complément à charge des communes CHF 44 237**

Le budget 2025 du Service Officiel des curatelles a été établi sur la base des dossiers en cours de suivi au 1<sup>er</sup> septembre 2024, les rémunérations et frais de curatelle étant systématiquement facturés avec une année de décalage (année n+1). Afin de faire face à la hausse attendue des charges liées à l'augmentation nécessaire des effectifs, une majoration de la contribution communale de CHF 118 600, soit +19%, avait été accordée au budget.

Le bouclage comptable fait apparaître des charges nettes de CHF 794 836, correspondant à une augmentation de 6% par rapport au budget et de 45,6 % en comparaison avec les comptes 2024. Parallèlement, les rémunérations encaissées des personnes concernées sont en recul de 10 % tant par rapport au budget que par rapport aux comptes 2024. Dans ce contexte, un complément de contribution communale de CHF 44 237 s'avère nécessaire.

#### Principaux écarts :

##### ➤ Charges du Service Officiel des Curatelles

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart /B2025	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
<b>Frais du personnel</b>	<b>892 546,87</b>	<b>859 500,00</b>	<b>724 389,80</b>	<b>33 047</b>	<b>4%</b>
1400.3000.00 Traitement et jetons de la commission curatelles	4 880,00	5 000,00	4 540,00	-120	-2%
1400.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	771 092,33	690 000,00	625 635,80	81 092	12%
1400.3010.01 Salaire concierge	4 358,44	4 500,00	3 802,95	-142	-3%
1400.3010.09 Remboursement salaires des assurances	-43 177,75	0,00	-35 524,85	-43 178	0%
1400.3040.00 Allocations pour enfants à charge employeur	17 220,00	15 600,00	12 750,00	1 620	10%
1400.3050.00 Cotisations AVS-AI-APG-AC, frais adm. - Curateurs prof.	48 564,60	47 000,00	39 300,16	1 565	3%
1400.3050.10 Cotisations AVS-AI-APG-AC, frais adm. - Curateurs privés	2 178,45	3 500,00	2 865,25	-1 322	-38%
1400.3052.00 Cotisations patronales à la Caisse de pension	51 373,35	55 200,00	41 144,50	-3 827	-7%
1400.3053.00 Cotisations patronales aux assurances accidents	1 721,35	1 500,00	1 285,00	221	15%
1400.3054.00 Cotisations aux caisses de compensation pour all. familiales	19 212,90	17 800,00	15 081,69	1 413	8%
1400.3055.00 Cotisations patronales à l'assurance IJM	4 832,00	4 900,00	4 117,50	-68	-1%
1400.3090.00 Formation et perfectionnement du personnel	7 001,50	10 000,00	5 800,00	-2 999	-30%
1400.3091.00 Recrutement du personnel	975,75	2 000,00	2 055,00	-1 024	-51%
1400.3099.00 Autres charges du personnel	2 313,95	2 500,00	1 536,80	-186	-7%

Les charges de personnel présentent un **dépassement de CHF 33 047**, +4% en comparaison au budget et +23% par rapport aux comptes 2024, imputable aux facteurs suivants :

- Hausse de 1,1 EPT pour le soutien administratif afin de compléter les binômes curateur.trice/secrétaire et faire face à l'augmentation des mandats traités.
- Pour la deuxième année consécutive, le Service a été confronté à des difficultés liées à des absences pour maladie et accidents. Deux employées ont fait l'objet d'une absence totale durant l'année 2025 pour des raisons médicales et ont dû être remplacées par du personnel temporaire. Par ailleurs, plusieurs cas d'accidents ont également été enregistrés. Cette situation explique le dépassement de CHF 81 092 du compte salaires du personnel administratif, compte N° 1400.3010.00, montant duquel doivent être déduites les indemnités versées par les assurances, s'élevant à CHF 43 178.
- Un litige est en cours avec l'assurance perte de gain maladie en raison du non-versement d'une indemnité pour la période de mars à décembre, concernant un des cas de maladie. Le montant en cause est estimé à environ CHF 22 000.

- Un montant de CHF 24 000 à titre de compensation de salaire a été versé dans le cadre du deuxième cas de maladie, celui-ci ayant donné finalement lieu à une sortie réglée par convention.

Au niveau des frais généraux, ceux-ci totalisent CHF 179 004. Le budget a été utilisé à hauteur de 90% du crédit alloué et une hausse de 18% a été nécessaire par rapport à l'année précédente.

Les principaux écarts sont indiqués ci-après :

		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart / B2025	
		Charges	Charges	Charges	En CHF	%
1400.3113.00	Acquisition de matériel informatique	9 877,80	10 000,00	6 479,75	-122	-1%
1400.3118.00	Acquisition de logiciels, licences	5 359,15	15 000,00	1 976,38	-9 641	-64%
1400.3130.10	Rémunérations Curateurs privés - cas indigents	44 590,00	40 000,00	40 725,00	4 590	11%
1400.3130.11	Frais Curateurs privés - cas indigents	8 607,15	6 000,00	4 241,45	2 607	43%
1400.3158.00	Entretien immobilisations incorporelles (maintenance inf.)	19 321,00	20 000,00	4 879,60	-679	-3%

- **Comptes 1400.3113.00, 1400.3118.00 et 1400.3158.00 – Acquisition de matériel, licences et entretien informatique :**

- Mise à niveau du matériel informatique nécessitant notamment l'achat de cinq ordinateurs portables, la dotation d'un deuxième écran par poste, ainsi que l'acquisition de scanners pour la numérisation des dossiers en vue d'améliorer l'efficacité des processus. L'achat de ce matériel a été priorisé par rapport à l'équipement informatique de la salle de conférence.
- Mise à niveau des systèmes informatique et de téléphonie obsolètes et migration vers un environnement cloud pour éviter un risque important de dysfonctionnement.
- Un montant de CHF 45 000.00 avait été accordé au budget selon les coûts estimés sur la base de premières offres reçues. Finalement, un changement de prestataire informatique a permis une économie importante.

- **Comptes 1400.3130.10 et 1400.3130.11 – rémunérations et frais des curateurs privés :**

- Constatation d'une augmentation des rémunérations et frais en lien avec les personnes sous curatelle indigentes gérées par des curateurs privés. Cette tendance se confirme en 2026 avec une volonté de recrutement de nouveaux curateurs privés afin de soulager et freiner la charge de travail au sein du Service Officiel.

➤ **Pertes sur débiteurs**

		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart / B2025	
		Charges	Charges	Charges	En CHF	%
1400.3180.00	Pertes sur débiteurs - créances personnes indigentes	202 333,81	118 000,00	165 756,70	84 334	71%

- **Compte 1400.3180.00 - Provision pour pertes sur débiteurs :** **+ CHF 84 334**

- La charge du compte pertes sur débiteurs pour la provision et la passation par pertes de la facturation des frais de curatelle des personnes indigentes est de CHF 202 334, contre CHF 118 000 prévus au budget. Celle-ci concerne uniquement les factures de rémunérations à charge des communes. La différence s'explique par une importante hausse des rémunérations et frais en lien avec les personnes indigentes durant l'année 2025 (compte 1400.4260.12).
- Les créances non encaissées font l'état d'une provision, puis restent ouvertes pour être passées par pertes au bout de deux ans. Au 31.12.2025, le solde du compte du croire s'élève à CHF 384 818.

#### Ajustement de la provision pour pertes sur débiteurs

Solde compte du croire au 01.01.2025	315 056,65	
./. Dissolution de provision pour pertes s/déb 2023	127 143,00	187 913,65
Ajustement provision 2024 nécessaire	-9 711,15	
Provision 2025 nécessaire (solde cas indigents)	206 615,55	196 904,40
Solde du croire au 31.12.2025		384 818,05

- Lors de ce bouclage comptable, les **créances 2023 irrécouvrables** ont été **passées par pertes** pour un montant de **CHF 119 876**, provisionné à hauteur de CHF 127 143.
- Une dissolution de réserve de CHF 16 978 pour les factures ouvertes 2023 et 2024 a pu être comptabilisée en diminution des charges.

#### ➤ Revenus du Service Officiel des curatelles

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart /B2025	
	Revenus	Revenus	Revenus	En CHF	%
<b>1400 Revenus du Service Officiel des curatelles</b>	<b>504 603,44</b>	<b>440 000,00</b>	<b>522 883,40</b>	<b>44 237</b>	<b>6%</b>
1400.4260.00 Remboursements et participations de tiers	27,70	0,00	8 779,20	28	
1400.4260.10 Participation des pupilles - Curateurs prof. - cas non indigents	252 943,43	280 000,00	279 460,00	-27 057	-10%
1400.4260.11 Participation des pupilles - Curateurs prof. - cas indigents	236 484,51	150 000,00	204 959,07	86 485	58%
1400.4260.12 Participation des pupilles - Curateurs privés - cas indigents	232,15	0,00	0,90	232	
1400.4260.13 Participation des pupilles - récupération d'années antérieures	14 915,65	10 000,00	13 165,90	4 916	49%
1400.4400.00 Intérêts de placements bancaires	0,00	0,00	964,28	0	
1400.4699.00 Redistributions liées à la taxe sur le C O2	0,00	0,00	344,55	0	
1400.4830.00 Revenus extraordinaires et arrondis	0,00	0,00	15 209,50	0	

La variation à la hausse des revenus par rapport au budget est de 6%, soit CHF 44 237. Il faut toutefois relever que cette différence provient principalement de la participation des personnes « indigentes », compte 1400.4260.11. Ce revenu a uniquement un caractère comptable puisque, s'agissant de personnes insolvable, le montant n'est que rarement encaissé en totalité et par conséquent celui-ci est passé par pertes au bout de deux ans. Cette hausse s'explique par une charge de travail accrue et des situations financières difficiles dans ce genre de dossier. Durant l'année 2025, le Service a traité 251 dossiers, dont 33 levées de mandats et 29 nouveaux dossiers institués.

En outre, un recouvrement de créances de CHF 14'915 a été encaissé concernant des factures déjà passées par pertes. Enfin, une correction des décomptes de charges des locaux pour les années 2020 à 2023 a été demandée de la part du propriétaire des locaux St-Charles, en diminution du montant en notre faveur à percevoir en 2025.

#### 1.4.3. Culture, sport et loisirs

- Total des charges : CHF 3 500
- ./.. Participation des communes : CHF 3 500
- Résultat CHF --

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart/B2025	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
<b>3 Culture, sport et loisirs</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>3320 Medias</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
3320.3130.00 Plateforme cantonale culturelle In situ	0,00	0,00	2 500,00	0	0%
<b>3420 Loisirs</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
3420.3636.00 Contribution au passeport vacances de la Glâne	3 500,00	3 500,00	3 500,00	0	0%
Excédent des charges				0	0%

- Soutien annuel de la Région au Passeport-Vacances de la Glâne à hauteur de CHF 3 500.

#### 1.4.4. Petite Enfance en Glâne

- Total des charges : CHF 1 972 692
- Total des revenus : CHF 7 654
- **Excédent des charges** : **CHF 1 965 038**
- ./. Contribution communale encaissée : CHF 2 095 000
- **Montant à ristourner aux communes** **CHF 129 962**

Le budget 2025 de la commission Petite Enfance a été élaboré sur la base des prévisions budgétaires que les structures d'accueil nous ont transmises fin août 2025. Celles-ci prennent en compte les placements au 31.08.2024, considérant l'hypothèse que ces dernières resteraient stables jusqu'au 31.08.2025. Dès le 01.09.2025, les structures d'accueil ont estimé les subventions à verser sur la base des données des années précédentes, la situation économique des nouvelles familles demeurant une variable inconnue.

Les comptes 2025 affichent un excédent de la contribution communale de **CHF 129 962 à rembourser aux communes membres**. Ce résultat positif s'explique par une **amélioration de la capacité économique des familles entraînant une diminution de la subvention communale aux frais de garde**, d'une part, ainsi que par **des taux de fréquentation inférieurs** dans la plupart des structures, d'autre part. Ces deux paramètres se situent en effet en deçà des prévisions établies lors de l'élaboration du budget.

##### ➤ Charges administratives

Les **charges administratives s'élèvent à CHF 63 194** pour un budget de CHF 62 000. Il s'agit d'un léger dépassement qui est dû essentiellement aux charges salariales et aux frais du support informatique.

Le taux d'activité de la secrétaire a été porté de 25 à 40% dès le 01.11.2025, en raison de la dénonciation du mandat de la Commune d'Ursy avec effet au 31.12.2025. Ceci implique une hausse des cotisations patronales aux assurances sociales, dont l'obligation d'affiliation à la prévoyance professionnelle, non prévue au budget. Un total de 173 heures nous a été facturé par la Commune en 2025 en guise de salaire du secteur financier, ce qui correspond à un taux d'activité de 8 % au lieu de 10% budgété.

Au niveau de l'informatique, le logiciel Kibe a été déployé pour permettre l'envoi automatique des décisions de subvention lors de changements de tarification de la part des structures et par conséquent un gain de temps important. La dépense supplémentaire de CHF 4 956 a été validée par le Comité directeur.

##### ➤ Charges des subventions aux familles

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart/B2025	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
<b>5451 Subventions aux familles</b>	<b>1 909 498,72</b>	<b>2 245 000,00</b>	<b>1 664 508,90</b>	<b>-335 501</b>	<b>-15%</b>
5451.3636.00 Subventions à la crèche Casse-Noisettes	663 556,10	800 000,00	666 451,50	-136 444	-17%
5451.3636.01 Subventions à la crèche Le P'tit Ourson (ex Bourillon)	286 490,00	360 000,00	259 536,75	-73 510	-20%
5451.3636.02 Subventions Crèche Pop et Poppa Romont	345 498,95	260 000,00	74 042,20	85 499	33%
5451.3636.03 Subventions aux crèches hors district	69 266,77	90 000,00	111 701,20	-20 733	-23%
5451.3636.04 Subventions à la crèche Brin d'éveil	141 820,70	180 000,00	163 369,15	-38 179	-21%
5451.3636.05 Subventions crèche Torny - lagiraf.ch à Torny	0,00	50 000,00	0,00	-50 000	-100%
5451.3636.10 Subventions pour l'Accueil familial de jour	400 036,80	500 000,00	382 263,30	-99 963	-20%
5451.3636.20 Subventions à la garderie les Marmailles	2 829,40	5 000,00	7 144,80	-2 171	-43%

Les charges liées aux **subventions** aux familles, versées par l'intermédiaire des crèches et l'Accueil familial de jour, affichent une **diminution de CHF 335 501 (-15%)** par rapport au budget. En revanche, elles dépassent le montant subventionné en 2024 de CHF 244 989. A noter que l'ouverture de la crèche à Torny prévue en août 2025 a été différée.

➤ **Explication des écarts :**

- **Compte 5451.3636.00 – Subventions à la crèche Casse-Noisettes : - CHF 136 444**  
La participation des communes se situe à 25,76% contre 30% prévue au budget en raison d'une meilleure capacité économique des familles et en considérant un taux de fréquentation de 97% au lieu du 100% budgété. Ceci représente une économie pour les communes de CHF 136 444. Tarif de CHF 134 (repas non compris) plafonné à CHF 127.75.
- **Compte 5451.3636.01 – Subventions à la crèche Le P'tit Ourson : - CHF 73 510**  
Le budget 2025 de la crèche Le P'tit Ourson (ex Le Bourillon) à Vauderens a été établi sur un taux de fréquentation de la crèche à 100 % et une participation des communes de 30%. Toutefois, le taux de remplissage a baissé à 89% et la participation des communes se situe dès lors à 25,10%. Tarif maximum CHF 124.00 (repas non compris).
- **Compte 5451.3636.02 – Subventions à la crèche Pop e poppa : + CHF 85 499**  
Le budget 2025 de la crèche Pop e poppa à Romont a été établi avec un taux de fréquentation de 60% et au tarif maximum de CHF 134 (repas non compris), plafonné à CHF 127.75. Les comptes 2025 confirment une hausse de l'occupation chiffrée à 88% et une participation communale de 33% au lieu de 35%.
- **Comptes 5451.3636.03– Subventions aux crèches hors districts : - CHF 20 733**  
L'ouverture des nouvelles places d'accueil dans le district diminue graduellement les placements hors district, étant donné que les placements en cours se terminent lors de l'entrée à l'école des enfants. Les placements dans des structures glânoises sont privilégiés uniquement lors de nouveaux placements.
- **Compte 5451.3636.04 – Subventions à la crèche Brin d'Eveil : - CHF 38 179**  
Lors de l'établissement du budget 2025 de la crèche Brin d'Eveil (Berlens), nous avons estimé le taux de fréquentation de cette structure à 85% avec une participation communale de 45%.  
Le taux de fréquentation s'est finalement élevé à 90%, mais avec une participation des communes inférieure à celle de 33,8% qui était projetée, ce qui confirme la capacité financière supérieure des familles auprès de cette structure également.
- **Compte 5451.3636.10 – Subventions à Accueil Familial de Jour : - CHF 99'963**  
Selon les comptes 2025, 170 100 heures de garde ont été facturées contre 202 540 heures prévues au budget. La participation communale s'élève à 33%. Les heures de fréquentation ont fortement diminué suite à l'ouverture de nouvelles crèches. Tarif maximum dès le 01.01.2025 CHF 9.60/h. (repas non compris) plafonné à CHF 9.00/h.
- **Compte 5451.3636.20 – Subventions à la garderie les Marmailles : - CHF 2 171**  
Moins d'enfants accueillis et fermeture de la structure fin juin 2025.

➤ **Revenus des prestations aux familles :**

		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart /B2025	
		Revenus	Revenus	Revenus	En CHF	%
<b>5 Enfance et jeunesse</b>		<b>7 654,10</b>	<b>12 000,00</b>	<b>22 565,55</b>	<b>-329 962</b>	<b>-14%</b>
<b>5451 Prestations aux familles</b>		<b>7 654,10</b>	<b>12 000,00</b>	<b>22 565,55</b>	<b>-329 962</b>	<b>-14%</b>
5451.4240.00	Participation des parents aux crèches hors district	7 654,10	12 000,00	19 358,90	-4 346	-36%
5451.4400.00	Intérêts des liquidités	0,00	0,00	3 194,75	0	0%
5451.4699.00	Redistribution taxe sur le CO2	0,00	0,00	11,90	0	0%

- La participation des parents aux crèches hors district a été de CHF 7'654 pour l'année 2025. Ce montant est directement en lien avec les placements hors district (voir explications plus haut). Il s'agit uniquement de la crèche Les Galopins, qui ne souhaite pas établir de facture aux familles en y intégrant la déduction de la subvention communale.

### 1.4.5. Aménagement du territoire – PDR Glâne

- Total des charges : CHF 75 347
- Total des revenus : CHF 0
- **Excédent des charges : CHF 75 347**
- ./. Contribution communale : CHF 86 100
- **Montant à ristourner aux communes CHF 10 753**

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart/B2025	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
<b>7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b>	<b>75 347,00</b>	<b>86 100,00</b>	<b>8 448,20</b>	<b>-10 753</b>	<b>-12%</b>
<b>7900 Plan directeur régional</b>	<b>75 347,00</b>	<b>86 100,00</b>	<b>8 448,20</b>	<b>-10 753</b>	<b>-12%</b>
7900.3000.00 Jetons de présence, autorités et commissions	0,00	0,00	2 170,00	0	0%
7900.3130.01 Frais bancaires	40,50	100,00	0,00	-60	-60%
7900.3132.00 Honoraires et frais d'études	39 800,00	50 000,00	0,00	-10 200	-20%
7900.3170.00 Frais de déplacement et autres frais	0,00	0,00	175,00	0	0%
7900.3320.90 Amortissement PDR	30 000,00	30 000,00	0,00	0	0%
7900.3401.00 Intérêts des dettes	5 506,50	6 000,00	6 103,20	-494	-8%

- **Compte 7900.3000.00 – Jetons de présence du COPIL PDR : - CHF 10 753**
  - Les vacances des séances 2025 ont été comptabilisées dans le compte 0120.3000.20 au titre de frais de l'organe exécutif en raison de la fusion des commissions aménagement et économie.
- **Compte 7900.3132.00 – Honoraires et frais d'études - CHF 10 200**
  - Un montant de CHF 39 800 a été nécessaire en 2025 pour adapter le PDR aux conditions fixées par le canton dans son approbation.
- **Compte 7900.3320.90 – Amortissement PDR CHF 30 000**
  - Amortissement annuel du PDR fixé à CHF 30 000, la première fois au 31.12.2025.

### 1.4.6. Tourisme et économie

- Total des charges : CHF 280 476
- Total des revenus : CHF 15 600
- **Excédent des charges : CHF 264 876**
- ./. Contribution communale : CHF 309 828
- **Montant à ristourner aux communes CHF 44 952**

L'ensemble des coûts et tâches en lien avec le tourisme et l'économie a largement respecté le budget établi pour l'année 2025. L'excédent de la contribution à retourner aux communes s'élève à CHF 44 952. Cette situation s'explique principalement par la non-utilisation du montant de CHF 24 000 octroyé pour les visites d'entreprises et les événements économiques ainsi que des frais en diminution de CHF 20 452 au niveau du tourisme.

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	Ecart/B2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	En CHF	%
<b>8 Economie publique</b>	<b>280 476,50</b>	<b>15 600,00</b>	<b>324 828,35</b>	<b>15 000,00</b>	<b>254 457,60</b>	<b>-44 952</b>	<b>-15%</b>
<b>8406 Tourisme</b>	<b>277 976,50</b>	<b>0,00</b>	<b>298 328,35</b>	<b>0,00</b>	<b>239 760,60</b>	<b>-20 352</b>	<b>-7%</b>
8406.3000.00 Traitement Commission Tourisme, culture et patrimoine	4 880,00		8 000,00		4 090,00	-3 120	-39%
8406.3132.00 Honoraires et frais d'études	34 175,00		50 000,00		0,00	-15 825	-32%
8406.3170.00 Frais de déplacement et autres frais - comm. Tourisme, patr. et cult.	593,10		2 000,00		614,60	-1 407	-70%
8406.3636.00 Contribution d'exploitation à l'Office de tourisme régional de la Glâne	238 328,40		238 328,35		235 056,00	0	0%
8406.3636.01 Soutien aux projets touristiques	0,00		0,00		0,00	0	0%
<b>8506 Industrie, artisanat et commerce</b>	<b>2 500,00</b>	<b>15 600,00</b>	<b>26 500,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>14 697,00</b>	<b>-24 600</b>	<b>-214%</b>
8506.3000.00 Traitement et jetons de présence de la commission Economie	0,00		0,00		3 830,00	0	0%
8506.3130.00 Visites d'entreprise	0,00		4 000,00		230,80	-4 000	-100%
8506.3130.01 Evénements ou autres projets	0,00		20 000,00		7 782,45	-20 000	-100%
8506.3170.00 Frais de déplacement et autres frais de la commission Economie	0,00		0,00		353,75	0	0%
8506.3636.00 Subventions - Cotisations à FriUp	2 000,00		2 000,00		2 000,00	0	0%
8506.3636.10 Subventions - Cotisations NPR	500,00		500,00		500,00	0	0%
8506.3636.20 Subventions - soutien aux projets économiques						0	
8506.4636.10 Subvention Innoreg. part régionale		15 600,00		15 000,00		600	4%
Excédent des charges		264 876,50		309 828,35		-44 952	-15%

➤ **Charges du tourisme :**

L'AGR se charge d'encaisser puis de reverser la contribution communale en faveur du tourisme en Glâne allouée à l'Office du Tourisme de Romont et sa Région.

- **Comptes 8406.3000.00 et 3170.00 – Traitement et frais Commission tourisme :** **- CHF 4 527**  
Les dix membres de la commission Tourisme, patrimoine et culture se sont réunis lors de deux séances et trois ateliers voués à l'élaboration de la stratégie durant l'année 2025. En outre, sont également comptées ici les séances de préparation des affaires à traiter ainsi que la participation du Président de la commission aux séances du bureau de l'OTR. Un total de 48 jetons a été payé de manière globale pour cette fonction durant l'exercice 2025.
- **Compte 8406.3132.00 – Honoraires et frais d'études :** **- CHF 15 825**  
CHF 34 175 ont été engagés pour l'élaboration de la stratégie touristique 2026-2030, répartis comme suit :
  - Mandat Immotour : CHF 26 000
  - Rémunération des heures de l'OTR : CHF 8 175
- **Compte 8406.33636.00 – Contribution d'exploitation à l'OTR :** **CHF 238 328**  
La contribution au tourisme 2025 a été calculée comme suit :
  - Participation de CHF 3.-/habitant (population Glâne sans Romont) répartie selon la clé glânoise 2025 : CHF 61 782
  - Forfait de la Commune de Romont : CHF 37 500
  - Participation de CHF 5.25/habitant (totalité population Glâne) répartie selon la clé glânoise 2025 : CHF 139 046

**La participation des communes 2025 à l'OTR via l'AGR, s'est élevée à CHF 8.25/habitant pour toutes les communes sauf Romont, qui contribue à hauteur de CHF 5.25/habitant + son forfait annuel de CHF 37'500.00.**

➤ **Charges de l'économie :**

La commission économie ayant fusionné courant 2024 avec la commission Aménagement et infrastructures, et la priorité ayant été mise sur la finalisation du plan directeur régional, l'activité en lien avec l'économie a quelque peu été mise entre parenthèse.

➤ **Revenus de l'économie :**

Participation annuelle de CHF 15 600 versée par Innoreg à la Région dans le cadre du nouveau programme NPR.

### 1.4.7. Finances

**a) Contribution communale encaissée :**

Répartition de la **contribution communale encaissée** entre les différentes fonctions de l'AGR :

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart/B2025	
	Revenus	Revenus	Revenus	En CHF	%
<b>9 Finances</b>	<b>3 886 828,45</b>	<b>4 086 828,35</b>	<b>3 405 626,56</b>	<b>-200 000</b>	<b>-5%</b>
<b>9500 Part aux recettes - Contribution des communes</b>	<b>3 886 828,45</b>	<b>4 086 828,35</b>	<b>3 405 626,56</b>	<b>-200 000</b>	<b>-5%</b>
9500.4612.00 Participation des communes à l'économie et au tourisme régional	309 828,35	309 828,35	258 556,10	0	0%
9500.4612.01 Participation des communes au fonctionnement	641 800,10	641 800,00	417 070,08	0	0%
9500.4612.02 Participation des communes au Service Officiel des curatelles	750 600,00	750 600,00	632 000,10	0	0%
9500.4612.03 Participation des communes à la Petite Enfance	2 095 000,00	2 295 000,00	2 075 000,06	-200 000	-9%
9500.4612.04 Participation des communes à l'aménagement du territoire (PDRég)	86 100,00	86 100,00	17 000,12	0	0%
9500.4612.05 Participation des communes à la Culture, sport et loisirs	3 500,00	3 500,00	6 000,10	0	0%

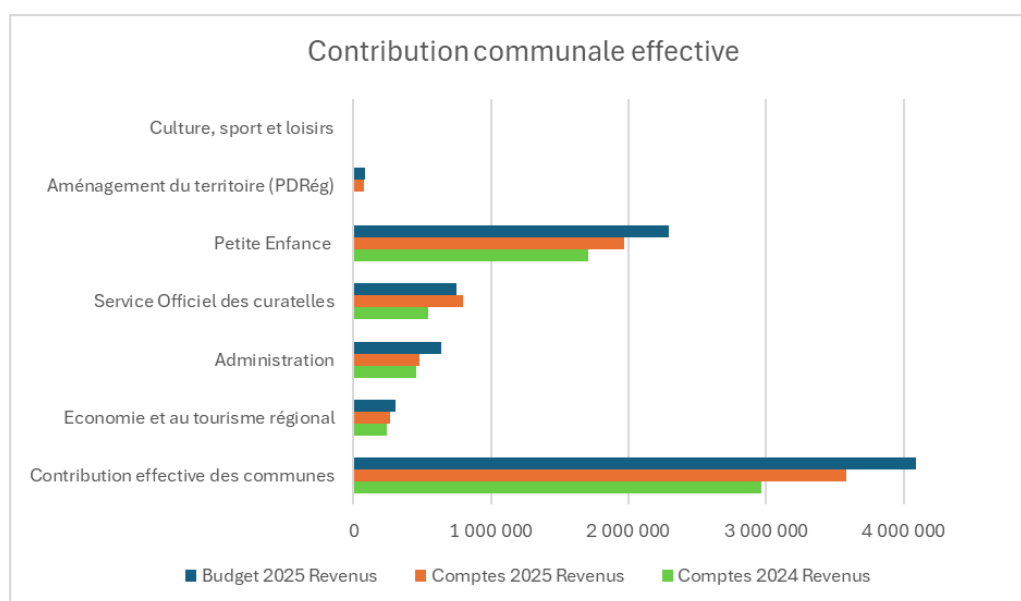
Pour l'exercice 2025, le total de la **contribution communale encaissée se monte à CHF 3 886 828 (-5%)** par rapport au budget. Au regard du résultat escompté pour la Petite Enfance, une réduction de CHF 200 000.– avait déjà été appliquée à la dernière facture de contribution envoyée aux communes en automne.

### b) Contribution communale effective :

Tenant compte du fait que le résultat de l'exercice de CHF 303 538 est assimilé à un excédent de la contribution encaissée (cf. page 3 du rapport), **la participation effective des communes pour l'année 2025 s'élève donc à CHF 3 583 290**. Ce montant représente une **diminution de 12% par rapport au budget estimé**. En comparaison avec les chiffres effectifs 2024 (déduction faite de la ristourne d'un excédent de CHF 437 428) la contribution effective des communes affiche toutefois **une hausse de 21%, ce qui représente un écart de CHF 615 092**.

Répartition et comparaison de la contribution communale effective :

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart/B2025		Ecart/C2024	
	Revenus	Revenus	Revenus	En CHF	%	En CHF	%
<b>Contribution effective des communes</b>	<b>3 583 290</b>	<b>4 086 828</b>	<b>2 968 198</b>	-503 538	-12%	615 092	21%
Participation des communes à l'économie et au tourisme régional	264 876	309 828	238 857	-44 952	-15%	26 019	11%
Participation des communes au fonctionnement	479 693	641 800	459 220	-162 107	-25%	20 473	4%
Participation des communes au Service Officiel des curatelles	794 836	750 600	545 991	44 236	6%	248 845	46%
Participation des communes à la Petite Enfance	1 965 038	2 295 000	1 709 682	-329 962	-14%	255 356	15%
Participation des communes à l'aménagement du territoire (PDRég)	75 347	86 100	8 448	-10 753	-12%	66 899	792%
Participation des communes à la Culture, sport et loisirs	3 500	3 500	6 000	0	0%	-2 500	-42%



## 2. Compte des investissements

Aucun investissement n'a été prévu pour l'année 2025.

## 3. Etat du capital propre au 31.12.2025

Capital propre au 01.01.2025	CHF 813 253,48
./. distribution aux communes du résultat 2024	CHF 437 428.12
+ résultat de l'exercice 2025	<u>CHF 303 537.72</u>
<b>Etat du capital propre au 31.12.2025</b>	<b>CHF 679 363.08</b>

## 4. Proposition d'affectation du résultat

### 1) Versement de CHF 30 000 au capital propre non affecté de l'Association :

Le Circuit secret de Rue et le projet de construction d'un Pumptrack à Siviriez étaient en attente d'une décision de soutien de la part de la Région depuis plus de deux ans, qui était conditionnée à l'élaboration d'une stratégie touristique régionale. Il se trouve que ces projets sont pleinement en adéquation avec la stratégie régionale qui vient d'être approuvée à l'unanimité par le comité de direction de l'AGR et qui sera prochainement rendue publique.

Une première proposition visait à attribuer le montant disponible au budget 2026 pour le soutien des projets touristiques, qui s'élève à CHF 20 000, soit CHF 10 000 par projet. Toutefois, ce montant a été jugé insuffisant au regard de leur importance et adéquation avec la stratégie régionale. Après discussion, les membres du comité de direction proposent à l'unanimité que la Région subventionne CHF 25 000 par entité.

**Le crédit budgétaire 2026 destiné au soutien des projets touristiques s'élevant à CHF 20 000, le Comité de direction soumet à l'approbation des délégué.e.s l'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 30 000 financé par un prélèvement sur le résultat de l'exercice 2025.**

### 2) Ristourne aux communes membres de CHF 273 538 en réduction de la facture de contribution 2026.

## 5. Conclusion

**Le Comité de direction de l'AGR soumet aux délégué.e.s ce qui suit :**

- a) Approuver les comptes 2025 tels que présentés en décharge du Comité de direction ;
- b) Affecter un montant de CHF 30 000 sur le résultat 2025 au soutien des projets Circuit Secret de Rue et construction d'un Pumptrack à Siviriez.
- c) Valider la proposition de distribution du solde de l'excédent 2025, d'un montant de **CHF 273 538**, aux communes membres selon la clé de répartition glânoise 2025.

Romont, le 31 mars 2026

**Association Glâne Région  
Le Comité de direction**

Annexes :

- Tableau de distribution de l'excédent 2025 aux communes
- Rapport de l'organe de révision aux comptes 2025
- Bilan au 31.12.2025
- Comptes de résultats et d'investissements 2025 par fonction
- Comptes de résultats et d'investissements 2025 par groupe nature
- Compte de résultat échelonné
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe aux comptes